

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

This scope of accreditation is also available in English and is published separately.

Entité juridique accréditée : **NFPA Global Solutions Inc.**

Nom de la personne-ressource : Ivan Obelar

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 1 Battery March Park
Quincy, Massachusetts,
02169-7471, ÉTATS-UNIS

Téléphone : +1 765-366-0466

Site Web : www.nfpaglobalsolutions.com

Courriel : ivan.obelar@nfpaglobal.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version originale du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06053
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de divers types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection, 2022-05-27
Sous-programmes d'accréditation	Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2025-08-11
Accréditation la plus récente	2025-08-11
Accréditation valide jusqu'au	2029-08-11

Autres établissements fixes permanents

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation.

Types d'exigences selon l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A – Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection de la norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection correspond le mieux au type d'activités mené par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. Ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la production, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Il ne doit pas non plus être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme d'appareillages électriques

Programme de base	SPE-1000 – Évaluation à pied d'œuvre/inspections spéciales
Norme(s) d'inspection	SPE-1000 – Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité

Étiquette d'inspection	S N X X X X X X X Special Inspection Services This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.  www.NFPAGLOBAL.com Ce produit est évalué selon le code modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente. Services d'évaluations spéciales <i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à la norme CSA SPE-1000 et valide depuis le 2025-07-26].</i>
Établissements	A
Portée d'accréditation	Évaluation à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est prescrit dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants : a) les fils et les câbles; b) les dispositifs de câblage; c) les appareillages pour emplacement dangereux; d) les appareillages et les systèmes électromédicaux; e) les composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteries; f) l'appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV; g) les monte-personnes, les ascenseurs et monte-charge, les aides à monter et les autres appareils semblables (à l'exception des panneaux de commande); h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétence (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). *Les évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales s'appliquent uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité – Première partie.

Notes

- L'accréditation de NFPA Global Solutions Inc. en tant qu'organisme d'inspection de l'appareillage électrique au regard de la norme SPE-1000 et en attente d'une vérification du CCN.
- En attendant l'observation d'audit du CCN, NFPA Global Solutions Inc. peut effectuer des inspections uniquement en présence du CCN. Il est interdit d'appliquer une étiquette d'inspection sans la présence et le consentement du CCN.

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à NFPA Global Solutions Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN : www.ccn-scc.ca

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-08-13